



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 2019-10-86

Date de la convocation :	23/10/2019	Membres en exercice :	27
Date d'affichage :	02/10/2019	Membres présents :	20
		Membres ayant donné procuration	6
		Membres absents excusés	1

Objet : décision de principe fixant le tarif des redevances « eau potable » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf octobre à vingt heures,
Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon s'est réuni à COURVIERES après convocation légale, sous la présidence de M. Christian VALLET pour la séance ordinaire du mois d'octobre.

Conseillers communautaires présents :

Bannans	Claude Dussouillez	Pouvoir à L. Girod
	Louis Girod	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	X
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	Absent excusé
Bulle	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	Pouvoir à M. Gresset
Courvières	Bernard Girard	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les	Michel Beauque	X
Tilleuls	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	X
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à B. Trouttet
	Maud Franey-Saillard	Pouvoir à H. Poulin
	Guy Perrin	X
	Hélène Poulin	X
	Bruno Trouttet	X
La Rivière Dugeon	Denis Vallet	X
	Hervé Claudet	X
	Jérémy Lonchamp	Pouvoir à Y. Vuittenez
Vaux et Chantegrue	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
	Pascal Lanquetin	Pouvoir à X. Vionnet
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Fabrice Picard

Mr le Président indique que dans le cadre du transfert des compétences «eau potable » et « assainissement » le 1^{er} janvier 2020, il conviendra de fixer les tarifs définitifs de ces services durant la 1^{ère} quinzaine du mois de janvier 2020 au plus tard.

Les travaux de la commission « transfert de compétences » ont d'ores et déjà permis de privilégier une hypothèse de tarification qui est de l'ordre de :

EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
<u>Part fixe</u> : 25 € HT sans lissage	<u>Part fixe</u> : 83 € HT sans lissage
<u>Part variable</u> : 1.03 € HT sans lissage	<u>Part variable</u> : 1.82 € HT avec un lissage sur 6 ans (2020 à 2026) et un tarif intermédiaire à 1.50 € HT qui sera atteint le 31.12.2022

L'exposé de Mr le Président entendu, les membres du conseil communautaire

- Valident les propositions ci-dessus.

Résultat du vote :
Pour : 24
Contre : 2
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Christian VALLET





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CDC FRASNE DRUGEON

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DCC_2019_10_86
Date de la décision:	2019-10-29 00:00:00+01
Objet:	Décision de principe sur tarification 2020 du service eau potable et assainissement
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.3 - Redevance eau et assainissement
Identifiant unique:	025-242504496-20191029-DCC_2019_10_86-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 025-242504496-20191029-DCC_2019_10_86-DE-1-1_0.xml	text/xml	959
nom de original: 86-Tarifs de principe 2020 eau assainissement.pdf	application/pdf	664273
nom de métier: 99_DE-025-242504496-20191029-DCC_2019_10_86-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	664273

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 octobre 2019 à 11h38min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 octobre 2019 à 11h38min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 octobre 2019 à 11h38min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 octobre 2019 à 11h39min46s	Reçu par le MI le 2019-10-31